

AGENDA

Samedi 3 juillet : feu d'artifice tiré depuis le terrain de football à la tombée de la nuit

Dimanche 4 juillet : A.A.E. - randonnée à Aumont-en-Halatte. Rendez-vous à 8h30 sur le parking à l'entrée d'Aumont.

Vendredi 6 et samedi 7 août : «Nuits des étoiles». Observation du soleil à partir de 14 heures et observation du ciel d'été à partir de 20 heures au stade de Baron. Vous pouvez apporter votre pique-nique et vos chaises longues.

Renseignements au 06 72 75 38 68

Samedi 10 juillet : « Un été dans le Valois » présente un spectacle dans le jardin du presbytère à 18 heures.

Samedi 4 septembre : forum des associations de 10h00 à 12h00 à la salle des fêtes de baron.

AVIS DE NAISSANCE

Malone BONY
Né le 15 mai 2021 à Senlis

VACANCES D'ÉTÉ DATES DE FERMETURE DES COMMERCES ET SERVICES

Bibliothèque : fermée du 18 juillet au 31 août.

Boulangerie : fermée du 2 au 30 août inclus (*Dépôt de pain à l'épicerie Roussel*).

Boucherie : fermée du 2 au 23 août.

Cabinet de podologie : fermé du 2 au 22 août.

Coiffeur mixte «Chez Florence» : fermé du 31 juillet au 18 août.

Épicerie - Bar Roussel : fermé tous les après-midis du 15 au 30 août (dépôt de pain du 2 au 30 août).

Infirmière : cabinet ouvert tout l'été.

Pharmacie : changement d'horaires du 2 au 28 août (lundi 15h00 - 19h00, mardi à vendredi 9h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00, samedi 9h00 - 12h00).

Restaurant La Truite Vagabonde : ouvert tout l'été.

L'ECHO DE BARON Juillet/Août 2021



www.mairiedebaron.fr

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 JUIN 2020

Étaient présents : Anne-Sophie SICARD, Julien BOCQUILLON, Simone BRETON, Laurent DI PIZIO, Frédéric DOURLIN, Laurence LECERF, Jérôme MIROUX, Laetitia POGUET, Dominique PORAS, Catherine ROSIERS, Emilie TOULEMONDE, Annick UDA.

Étaient excusés : M. de La BEDOYERE (pouvoir à M. BOCQUILLON), M. BUTTIAUX (pouvoir à M. DOURLIN).

Était absente : Mme PAULIC.

Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé.

Le bien vacant et sans succession situé au 2, rue de Russons est à l'abandon depuis le décès de son propriétaire, M. LENEVEU. Ce bien, considéré sans maître, fait l'objet d'une incorporation dans le domaine public. Le Conseil Municipal donne son accord afin que Mme le Maire prenne un arrêté pour intégrer ce bien dans le domaine communal.

Du fait d'une augmentation significative des effectifs du R.P.I., le Conseil donne son accord pour la signature d'une convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADTO-SAO pour un projet de réhabilitation de l'école avec la construction d'un accueil périscolaire et la création de

places de stationnement. Il autorise Mme le Maire à signer le devis d'un montant de 23 125,00 € HT.

Dans le cadre du Plan de Rénovation Énergétique, le Conseil autorise Mme le Maire à solliciter des subventions pour la fourniture et la pose de menuiseries isolantes à la mairie et dans le local d'animation.

Pour ce qui concerne les subventions aux associations, il est rappelé qu'en raison de l'épidémie de covid-19 certaines associations ont dû cesser leurs activités. Après un tour de table de chaque conseiller, il a été décidé d'octroyer la moitié des subventions habituelles (A.A.E., Anciens Combattants et le Comité des Fêtes). Pour le Club de Tennis et la Boule Baronnaise, la municipalité fournit le matériel et entretient les installations de ces deux équipements.

Dans le cadre de la sortie de biens meubles réformés de l'inventaire communal, le conseil

donne son accord afin que Mme le Maire entreprenne toutes les démarches afférentes à cette opération.

Fin de séance à 21 heures.

Jours	Mairie 03 44 54 20 55	Agence Postale 03 44 21 04 34
Lundi	13 h 00 à 16 h 00	
Mardi	13 h 00 à 16 h 00	
Mercredi	Fermé	
Jeudi	9 h 00 à 12 h 00 / 13 h 00 à 16 h 00	
Vendredi	13 h 00 à 16 h 00	
Samedi	8 h 30 à 11 h 30	

Du 7 au 21 août, la mairie et la poste seront fermées les samedis.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE BARON

En prévision d'une éventuelle canicule, le C.C.A.S. de Baron ouvre un registre pour recenser les personnes seules et vulnérables. Pour tout renseignement et/ou signalement, vous pouvez contacter la mairie

au 03 44 54 20 55

Ainsi, en cas de fortes chaleurs, la mairie mettra en place un service de visite à domicile destiné à assister ces personnes.

A PROPOS DES INONDATIONS...

A la suite des récentes averses, il est bon de signaler que :

La chaussée de la ruelle du fond de Laval a été modifiée et la buse agrandie pour accélérer l'écoulement des eaux pluviales.

Les propriétaires riverains du fossé du Fond de Laval doivent entretenir la partie du fossé qui leur appartient ; un rappel leur a été envoyé.

La grille au niveau du lavoir de la rue des Fontaines a été retirée pour favoriser l'écoulement.

Les riverains du rio ont reçu une note leur demandant de ne jeter aucun déchet en bordure du fossé.

Les agriculteurs se sont engagés à ne plus cultiver les bordures de chemin pour éviter les coulées de boue.

La D.D.T. va aménager les bordures de chaussée route de Beaulieu et route de Montagny pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie.

Aucune inondation de maison n'a été constatée dans la commune.

PARTENARIAT ENTRE LE PARQUET DE SENLIS ET LA COMMUNE DE BARON

Un protocole a été signé avec le Parquet de Senlis dans le but de développer et renforcer l'exercice de la justice de proximité selon la politique pénale définie par le gouvernement, ainsi que pour favoriser l'échange d'informations entre le Parquet et les maires.

Ceci concerne les faits commis sur le territoire de la commune susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté ou à la salubrité publique.

Toutes les informations sur
justice.gouv.fr

La rentrée des classes a lieu le jeudi 2 septembre 2021

Les horaires de cours restent les mêmes que l'année passée. Les horaires de car seront mis en ligne dès le 9 juillet (oise-mobilite.fr).

Le service de cantine à Versigny ainsi que le périscolaire à Baron fonctionnent avec une participation des familles selon le barème C.A.F.

L'ILEP organisera une session d'inscriptions pour le périscolaire et la cantine à l'école de Baron le :

**LUNDI 30 AOÛT
DE 14H00 À 18H00**

Les familles qui n'ont pas la possibilité d'être présentes à cette session peuvent contacter :

acm.baron@ilep-picardie.com